

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> PIÈCES DE RECHANGE POUR LEOPARD 2	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8486-149526/B	<b>Date</b> 2014-01-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8486-149526	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BL-235-24223	
<b>File No. - N° de dossier</b> 235bl.W8486-149526	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-26</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Baynes, Edna	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 235bl
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-0232 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-0648
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage Phase III 6C1  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> Specified herein - Précisé dans les présentes	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
W248A	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE BLDG 236 EAST END 195 AVE&82ND ST EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada
WB941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL 6363 RUE NOTRE DAME ST E. MONTREAL Quebec H1N2E9 Canada	W1941	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE CFSD MONTREAL BOX 4000 STN K MONTREAL Quebec H1N3R9 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	NSN - NNO: 5305-12-379-6394 VIS, CORPS RÉDUIT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: SK1121-187700.002.0	WB941	W1941	45	chaque	\$	\$		ci-inclus	
2	NSN - NNO: 5365-12-368-6680 BOUCHON, FILETÉ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300519-189800.001.0	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
3	NSN - NNO: 5360-12-368-2382 RESSORT DE VERROUILLAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D4394 Part No. - N° de la partie: 42-14085-300	WB941	W1941	20	chaque	\$	\$		ci-inclus	
4	NSN - NNO: 5935-12-365-1888 PLAQUE, FIXATION, CONNECTEUR ÉLECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300397-031131.000.0	WB941	W1941	20	chaque	\$	\$		ci-inclus	

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5935-12-365-1888 PLAQUE, FIXATION, CONNECTEUR ÉLECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300397-031131.000.0	W248A	W1941	10	chaque	\$	\$		ci-inclus	
6	NSN - NNO: 5305-12-355-8739 VIS, TÊTE CREUSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 19008 Part No. - N° de la partie: ISO4762-M6X55-8.8A2P	WB941	W1941	102	chaque	\$	\$		ci-inclus	
7	NSN - NNO: 5340-12-346-4204 ÉQUERRE DE FIXATION NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300348-060000.059.0	WB941	W1941	15	chaque	\$	\$		ci-inclus	
8	TAMPON, NON MÉTALLIQUE NSN: P5365-20-A0H2000 Part: VG95364-C30X30-NBR70STZN NSCM: D9477 NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9477	WB941	W1941	40	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	JOINT TORIQUE NSN: P5331-20-A0F4597 NSCM/CAGE - COF/CAGE: C1417 Part No. - N° de la partie: 550-4 FPM80	WB941	W1941	50	chaque	\$	\$		ci-inclus	
10	NSN - NNO: 5305-12-384-3762 VIS, DE PRÉCISION, À EMPREINTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: SK1239-174000.006.0	W248A	W1941	10	chaque	\$	\$		ci-inclus	
11	NSN - NNO: 5120-12-120-3786 PINCE, À TALON, PANNE FENDUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3526 Part No. - N° de la partie: 0004620-125	WB941	W1941	17	chaque	\$	\$		ci-inclus	
12	NSN - NNO: 5340-12-135-4603 FIL, PLOMBAGE Part: DIN1367-0, 3X0, 3-STZN AUF SPULEN NSCM: D8286	W248A	W1941	30	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 5365-12-135-7292 ANNEAU DE JONCTION, CIRCULAIRE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1928 Part No. - N° de la partie: 4A37431/3	W248A	W1941	30	chaque	\$	\$		ci-inclus	
14	NSN - NNO: 5365-12-135-7292 ANNEAU DE JONCTION, CIRCULAIRE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1928 Part No. - N° de la partie: 4A37431/3	WB941	W1941	64	chaque	\$	\$		ci-inclus	
15	NSN - NNO: 5340-12-151-5086 SUPPORT ÉLASTIQUE, USAGE GÉNÉRAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0101 Part No. - N° de la partie: 027MITTEL	W248A	W1941	12	chaque	\$	\$		ci-inclus	
16	NSN - NNO: 5307-12-156-4653 GOUJON NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0078 Part No. - N° de la partie: 135320	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
17	NSN - NNO: 5315-12-164-6290 GOUILLE DE VERROUILLAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2360-261000.22.0	WB941	W1941	35	chaque	\$	\$		ci-inclus	
18	NSN - NNO: 5340-12-178-4147 BUTOIR NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3199 Part No. - N° de la partie: 2300109-034200.001.0	W248A	W1941	10	chaque	\$	\$		ci-inclus	
19	NSN - NNO: 5331-12-178-6290 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 56X3MMN429	WB941	W1941	44	chaque	\$	\$		ci-inclus	
20	NSN - NNO: 5340-12-179-1039 FERMETURE, GRENOUILLE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-185218-000-0	WB941	W1941	26	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
21	NSN - NNO: 5930-12-322-4264 INTERRUPTEUR, À POUSSOIR NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1510 Part No. - N° de la partie: 24.01.00	W248A	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	
22	NSN - NNO: 5330-12-193-2571 JOINT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-030000.038.0	W248A	W1941	4	chaque	\$	\$		ci-inclus	
23	NSN - NNO: 5306-12-189-8978 BOULON MÉCANIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1877 Part No. - N° de la partie: M10X30-8.8-A3P	W248A	W1941	50	chaque	\$	\$		ci-inclus	
24	NSN - NNO: 5307-12-188-2493 GOUJON, À ÉPAULEMENT NSCM/CAGE - COF/CAGE: S8247 Part No. - N° de la partie: 2300109-183260.005.0	WB941	W1941	15	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
25	NSN - NNO: 5310-12-188-2474 RONDELLE, PLATE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: 2300109-182100.007.0	W248A	W1941	4	chaque	\$	\$		ci-inclus	
26	NSN - NNO: 5340-12-187-8167 PINCE, À RESSORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-970174.002.0	WB941	W1941	41	chaque	\$	\$		ci-inclus	
27	NSN - NNO: 5340-12-187-8167 PINCE, À RESSORT NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No. - N° de la partie: 2300109-970174.002.0	W248A	W1941	20	chaque	\$	\$		ci-inclus	
28	NSN - NNO: 5925-12-187-2198 DISJONCTEUR Part: 583-G411-K1M1-A1S0TN-15A NSCM: D8885	W248A	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
29	NSN - NNO: 5331-12-181-7180 JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266 Part No. - N° de la partie: 15X3MMN429	WB941	W1941	55	chaque	\$	\$		ci-inclus	
30	NSN - NNO: 6150-12-384-2770 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062384.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
31	NSN - NNO: 6150-12-384-2765 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062372-000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
32	NSN - NNO: 6150-12-335-2220 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 2500255-066156.000.0	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
33	NSN - NNO: 6150-12-330-4001 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D4394 Part No. - N° de la partie: 42-20155-300	WB941	W1941	8	chaque	\$	\$		ci-inclus	
34	NSN - NNO: 6150-20-006-1647 CABLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, ÉNERGIE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 38921 Part No. - N° de la partie: 4007612	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	
35	NSN - NNO: 6150-12-384-3272 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
35	CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062391.000.3									
36	NSN - NNO: 6150-12-384-3271 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062374.000.3	WB941	W1941	6	chaque	\$	\$		ci-inclus	
37	NSN - NNO: 6150-12-384-2979 CONDUCTEUR ÉLECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie: SK1239-062386.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
38	NSN - NNO: 6150-12-384-2977 CONDUCTEUR ÉLECTRIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062385.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
39	NSN - NNO: 6150-12-384-2975 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062377.000.3	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	
40	NSN - NNO: 6150-12-384-2974 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062379.000.3	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	

Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
41	NSN - NNO: 6150-12-384-2972 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062375.000.3	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	
42	NSN - NNO: 6150-12-384-2971 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062376.000.3	WB941	W1941	3	chaque	\$	\$		ci-inclus	
43	NSN - NNO: 6150-12-384-2970 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062382.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
44	NSN - NNO: 6150-12-384-2969 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062389.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
45	NSN - NNO: 6150-12-384-2968 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062392.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
46	NSN - NNO: 6150-12-384-2967 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062378.000.0	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
47	NSN - NNO: 6150-12-384-2950 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: 1199134	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
48	NSN - NNO: 6150-12-384-2773 CÂBLE ÉLECTRIQUE ÉQUIPÉ, USAGE SPÉ CIAL NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No. - N° de la partie: SK1239-062383.000.3	WB941	W1941	2	chaque	\$	\$		ci-inclus	
49	NSN - NNO: 6230-12-121-7334 LAMPE BALADEUSE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9478 Part No. - N° de la partie: TL6230-0043	W248A	W1941	10	chaque	\$	\$		ci-inclus	
50	NSN - NNO: 6220-12-151-4418 LUMIÈRES VOILÉES NSCM/CAGE - COF/CAGE: C6222 Part No. - N° de la partie: 2PF001637-04	W248A	W1941	8	chaque	\$	\$		ci-inclus	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
51	NSN - NNO: 6650-12-182-4544 PROTECTEUR, OCCULAIRE, PÉRISCOPE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: FO-30-509-00.00.00	WB941	W1941	13	chaque	\$	\$		ci-inclus	
52	NSN - NNO: 6650-12-182-4544 PROTECTEUR, OCCULAIRE, PÉRISCOPE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No. - N° de la partie: FO-30-509.00.00.00	W248A	W1941	9	chaque	\$	\$		ci-inclus	

---

**Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W8486-149526/A, datée du 30 Août 2013, dont la date de clôture était le 15 Octobre 2013, à 2:00 PM EST. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.**

## TABLE DES MATIÈRES

### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin

### PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Note à l'intention des soumissionnaires
3. Présentation des soumissions
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Base de paiement
7. Livraison
8. Description et traçabilité
9. Assurance de la traçabilité du code otan des fabricants (COF)
10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH)

### PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat
3. Code de conduite et attestations - documentation connexe
4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

### PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

#### SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-149526/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

235bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-149526

File No. - N° du dossier

235blW8486-149526

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

#### SECTION B - BESOINS

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CCUA
- B5. Documents de sortie - distribution
- B6. Préparation pour la livraison
- B7. Expédition au canada -MDN - livraison au point d'origine
- OR**
- B7. Expédition à l'étranger - MDN - livraison au point d'origine

#### SECTION C - FINANCE

- C1. Paiement
- C2. Instructions relatives à la facturation

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-149526/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

235blW8486-149526

Buyer ID - Id de l'acheteur

235bl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-149526

---

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

- 1.1 Le document 2003 (2013/06/01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 1.2 Clauses du guide des CUA

B1000T	2007/11/30	Condition du matériel
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2013/11/06	Fluctuation du taux de change

### 2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

### 3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 6. Base de paiement

### 6.1 Entrepreneur établi au Canada

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes et les taxes d'accise canadiens compris et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur \*) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: \_\_\_\_\_

\* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

### 6.2 Entrepreneur établi à l'étranger

L'entrepreneur devra soumettre des prix unitaires fermes en dollars canadiens (CAD) ou Euro (€). Les droits de douanes, les taxes d'accise canadiens et toutes les autres taxes applicables exclues, FCA, Franco Transporteur (établissement de l'entrepreneur \*\*) conformément aux Incoterms 2000.

Lieu / point de livraison: \_\_\_\_\_

\*\* **Il est demandé aux soumissionnaires de spécifier, ci-dessus, l'emplacement où aura lieu la livraison FCA usine.**

- 6.3** Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

## 7. Livraison

La livraison est souhaitée le plus tôt possible. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

## 8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) **Traçabilité** - Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attitré. **C'est la responsabilité du soumissionnaire** de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

## 9. Assurance de la traçabilité du code OTAN des fabricants (COF)

Dans le cadre de la présente demande de soumissions, les COF précisés (il peut y en avoir un ou plusieurs) désignent les seuls fournisseurs approuvés pour les numéros de pièce correspondants.

Lorsque le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés, il ne devra offrir que le matériel correspondant aux COF précisés pourvu que les numéros des pièces figurent dans des documents prouvant qu'elles proviennent directement de fournisseurs approuvés par l'OTAN.

Advenant que le soumissionnaire propose de fournir les pièces correspondant aux numéros précisés et qu'il ne peut pas prouver qu'elles proviennent directement du fournisseur approuvé ou que les numéros de pièces fournies n'ont pas été autorisées, par écrit, par le fournisseur approuvé, le soumissionnaire devra désigner l'autre fabricant des pièces correspondant aux numéros, sans mentionner le COF.

Les articles fournis dans le cadre du présent contrat peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer qu'un article provient directement du fabricant désigné par le code OTAN spécifié pour cet article ou qu'un article a été fourni avec l'autorisation écrite de ce fabricant, le Canada pourra prendre les mesures suivantes :

- 
- a) soit résilier le contrat pour défaut d'exécution en ce qui a trait à cet article, retourner l'article à l'entrepreneur aux risques et aux frais de ce dernier et exiger de l'entrepreneur le remboursement immédiat des coûts de réapprovisionnement et des autres coûts engagés par le Canada, y compris les coûts supplémentaires liés à la production accélérée des articles de remplacement;
- b) soit conserver l'article et exiger de l'entrepreneur le paiement immédiat d'un montant correspondant à la différence entre les coûts engagés par l'entrepreneur pour la production de l'article, tels que calculés par le Canada, et les coûts qui, de l'avis du Canada, auraient été engagés par l'entrepreneur s'il avait obtenu et fourni un article en tout point identique à celui commandé par le Canada aux termes du présent contrat.

#### **10. Fournisseurs étrangers (TPS/TVH)**

Tous les contrats adjudgés à des fournisseurs étrangers qui prévoient la livraison à l'extérieur du Canada, n'inclueront pas la TPS/TVH et la TVQ.

---

## **PARTIE 3 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

### **2. Méthode de sélection**

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :

1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou substitut/équivalent)
2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP

Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires seront éliminées. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable la plus basse par article.

Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

---

## PARTIE 4 – ATTESTATIONS

### 1. Attestations

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### 3. Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### 4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

**PARTIE 5 – CLAUSES DU CONTRAT**

**SECTION A - ADMINISTRATION**

**A1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

**A2. Responsables**

**2.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Edna Baynes  
Agente d'approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Secteur des projets de défense & des Grands Projets  
Place du Portage, Phase III, 6C1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-0232  
Télécopieur : (819) 956-0648  
Courriel : edna.baynes@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**2.2 Représentants de l'entrepreneur**

**Pour les renseignements généraux :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**Pour le suivi de la livraison :**

Nom : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

**A3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**3.1 Conditions générales**

2010A (2013/04/25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

**A4. Attestations****4.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

**A5. Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

**A6. A9006C 2012/07/16 Contrat de défense**

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

**A7. Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2013/04/25), Conditions générales – Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_.

---

## SECTION B - BESOINS

**B1. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

**B2. Matériel**

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

**B3. Durée du contrat****3.1 Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractuelle s'il ne peut pas livrer les articles à temps)

**B4. Clauses du guide des CCUA**

D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 - Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C) - <b>Les articles 1-32 et 34-52</b>
D5540C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ Q) - <b>Article 33</b>
D5510C	2012/07/16	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger
D2025C	2013/11/06	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires

---

**B5. D5620C 2012/07/16 Documents de sortie - distribution**

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a.. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : \_\_\_\_\_

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats  
Quartier général de la Défense nationale  
Édifice Mgén George R. Pearkes  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises.

**B6. D3018C 2007/11/30 Préparation de la livraison**

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

**Pour les articles 9, 19, 22 et 29:**

L'entrepreneur doit emballer les articles à raison de un (1) unité par paquet.

**Pour les articles 1-8, 10-18, 20-21, 23-28 et 30-52:**

L'entrepreneur doit emballer les articles mentionnés ci-dessus selon les quantités indiquées dans la colonne Qté. dans les pages des détails de l'article.

**B7. D0037C 2011/05/16 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3:
- Centre de coordination de la Logistique intégrée (CCLI)  
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)  
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)  
Courriel: ILHQOttawa@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- (a) le numéro du contrat;
  - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - (c) la description de chaque article;
  - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

(f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.

4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

**OU**

**B7. D0035C 2010/01/11 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger**

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par téléphone, télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

*(Before contract award, the contracting officer must choose either shipping option a, b or c and delete the unused options.)*

- (a) *Insert the following when the Contractor is located in the United States (U.S.):*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)  
 Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais)  
 Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais)  
 Courriel : ILHQottawa@forces.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-149526/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

235blW8486-149526

Buyer ID - Id de l'acheteur

235bl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-149526

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

OU

(b) *Insert the following when the Contractor is located in the United Kingdom and Ireland:*

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU)  
 Téléphone : 011-44-1895-613023,  
 011-44-1895-613024, ou  
 Télécopieur : 011-44-1895-613047  
 Courriel : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire «Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca.

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exportés du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers " Her Majesty's Customs & Excise (HMCE) New Export Systems (NES) ". L'entrepreneur doit respecter les exigences de " HMCE " en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section " Export Declaration " dans les " NES ", indiquant clairement le numéro " Declaration Unique Consignment Reference Number ", doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. " HMCE " autorisera l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

(c) *Insert the following when the Contractor is located in a country other than Canada, the United States, the United Kingdom and Ireland:*

Logistique intégrée de l'Europe (LIE)  
 Téléphone : +49-(0)-2451-717199 ou 717200  
 Télécopieur : +49-(0)-2451-717189  
 Courriel : ILEA@forces.gc.ca

3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :

- a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
- c) la description de chaque article;
- d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;

Solicitation No. - N° de l'invitation

**W8486-149526/B**

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

235blW8486-149526

Buyer ID - Id de l'acheteur

**235bl**

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-149526

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

- 
- f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, du Règlement de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport et des documents douaniers.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

---

## SECTION C - FINANCE

### C1. Paiement

#### 1.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans les détails de l'article, franco transporteur usine (FCA) à \_\_\_\_\_ (Insérer le nom du lieu convenu, par ex. l'établissement de l'entrepreneur) conformément aux Incoterms 2000. TPS/TVH et la TVQ sus.

#### 1.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes

### C2. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) l'original et un exemplaire au consignataire;
- b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux  
 Direction générale des Approvisionnements  
 Secteur des projets de défense et des grands projets  
 Place du Portage, Phase III, 6C1  
 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Edna Baynes

- c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale  
 Immeuble Mgén George R. Pearkes  
 101, promenade Colonel By  
 Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: DLP 4-2-6